

## Foyer Santé

### S.02.01.02

#### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	42
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	70 109
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	580
Actions - cotées	R0110	580
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	53 674
Obligations d'État	R0140	13 315
Obligations d'entreprise	R0150	33 342
Titres structurés	R0160	7 018
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	15 464
Produits dérivés	R0190	391
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	96
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	96
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	96
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	24 322
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 648
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 130
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 658
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>111 006</b>

## Foyer Santé

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	24 156
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	24 156
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	23 666
Marge de risque	R0590	491
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	15 851
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	15 851
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	7 399
Marge de risque	R0640	8 451
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	353
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	9 885
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	270
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 187
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	28
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 562
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	64 292
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	46 714



## Foyer Santé

### S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0080	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0140
	R0010	AE	CH	CN	DE	IN	
<b>Primes émises</b>							
Brut - assurance directe	R0110	46 372	6	2 439	794	9 692	13 124
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		24 918				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						0
Part des réassureurs	R0140	474	359	35	11	139	1 207
Net	R0200	45 898	24 565	2 404	783	9 553	12 935
<b>Primes acquises</b>							
Brut - assurance directe	R0210	45 791	1	2 333	829	9 319	12 949
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		10 358				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						0
Part des réassureurs	R0240	474	359	35	11	139	1 207
Net	R0300	45 317	10 001	2 298	818	9 180	12 760
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut - assurance directe	R0310	22 151	2	1 800	742	4 715	9 641
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		7 584				
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						0
Part des réassureurs	R0340	350	47		114		511
Net	R0400	21 801	7 539	1 800	628	4 715	9 641
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut - assurance directe	R0410	6 953					
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						0
Part des réassureurs	R0440						0
Net	R0500	6 953			0		6 953
Dépenses engagées	R0550	8 915	3 685	1 660	2 619	5 960	3 508
Autres dépenses	R1200						
Total des dépenses	R1300						

## Foyer Santé

### S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Meilleure estimation brute	R0030			7 399				7 399
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080			0				0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090			7 399				7 399
Marge de risque	R0100		8 451					8 451
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110							
Meilleure estimation	R0120							
Marge de risque	R0130							
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>		15 851					15 851



## Foyer Santé

S.19.01.21 - 01  
Sinistres en non-vie

Accident

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	3 767	2 510	284	58	1	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	4 358	2 752	304	64	3	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	5 777	3 061	360	70	1	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	7 167	3 416	386	95	2	0	1				
N-5	R0200	8 603	3 977	479	93	2	4					
N-4	R0210	9 793	4 963	447	103	15						
N-3	R0220	12 174	5 295	771	155							
N-2	R0230	10 686	6 773	635								
N-1	R0240	25 256	9 378									
N	R0250	37 161										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180	
R0100	0	0	0
R0160	0	6 621	6 621
R0170	0	7 480	7 480
R0180	0	9 269	9 269
R0190	1	11 066	11 066
R0200	4	13 157	13 157
R0210	15	15 321	15 321
R0220	155	18 395	18 395
R0230	635	18 094	18 094
R0240	9 378	34 633	34 633
R0250	37 161	37 161	37 161
Total	47 348	191 910	191 910

### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			87								
N-1	R0240		510									
N	R0250	5 953										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
R0220		
R0230	80	
R0240	484	
R0250	5 855	
Total	6 419	

## Foyer Santé

### S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	40 007	0	0	2 312	0
Fonds propres de base	R0020	46 714	0	0	-1 736	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	46 714	0	0	-1 736	0
Capital de solvabilité requis	R0090	19 870	0	0	18	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	46 714	0	0	-1 736	0
Minimum de capital requis	R0110	5 866	0	0	47	0



## Foyer Santé

### S.23.01.01 - 01

#### Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	11 472	11 472			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	553	553			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	34 689	34 689			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>46 714</b>	<b>46 714</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	46 714	46 714	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	46 714	46 714	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	46 714	46 714			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	46 714	46 714			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>19 870</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>5 866</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>2,35</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>7,96</b>				

## Foyer Santé

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	46 714
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	12 025
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>34 689</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	-61
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 725
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 664</b>

## Foyer Santé

### S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	16 231		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 049		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	11 402		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		
Diversification	R0060	-8 053		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>23 629</b>		

### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 844
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 602
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>19 870</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 870
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

## Foyer Santé

### S.28.01.01 - 01

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie**  
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	5 702

  

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	23 563	96 260
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	7	815
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	164

  

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	7 303	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		14 783

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 866
Capital de solvabilité requis	R0310	19 870
Plafond du MCR	R0320	8 942
Plancher du MCR	R0330	4 968
MCR combiné	R0340	5 866
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700
Minimum de capital requis	R0400	5 866